Meaux (77) : un Cap Verdien adulte acquitté après avoir mis enceinte une fillette de 11 ans

11/11/2017 à 13h34

Poursuivi pour viol sur une mineure de moins de 15 ans, l'accusé, un Cap-Verdien aujourd'hui âgé de 30 ans, a été acquitté mardi soir par les jurés de la cour d'assises de Seine-et- Marne.

Justine* avait 11 ans. Pas encore une adolescente. Elle est pourtant tombée enceinte après un rapport sexuel avec un homme de 22 ans qu'elle ne connaissait pas. C'était à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), dans un parc où elle avait suivi cet homme. Poursuivi pour viol sur mineure de moins de 15 ans, l'accusé, un Cap-Verdien aujourd'hui âgé de 30 ans, a été acquitté mardi soir par les jurés de la cour d'assises de Seine-et- Marne. A l'audience, l'avocat général avait requis huit ans d'emprisonnement, assortis d'un suivi sociojudiciaire. Vendredi, le parquet général de la cour d'appel de Paris a fait appel de ce verdict. «Jusqu'à 15 ans, un enfant doit être préservé. On ne peut pas obtenir de lui des relations sexuelles. Son consentement n'est pas éclairé», soutient Dominique Laurens, la procureur de Meaux. (…)

www.leparisien.fr